

Parc  
Jean-Drapeau



# COMPLEXE AQUATIQUE

**2025** GUIDE POUR LES  
ACCOMPAGNATEURS  
DE GROUPES DE  
CAMPS DE JOUR



# INTRODUCTION

Une journée à la piscine peut sembler une sortie très ludique et amusante pour les enfants et vous-mêmes. Cependant, qui dit plan d'eau dit aussi dangers reliés à l'eau. **Vous devez toujours garder en tête qu'un accident peut survenir en quelques secondes et que votre principale responsabilité lors de ces journées est d'assurer la sécurité des enfants de votre groupe. En tant qu'accompagnateur, vous avez le devoir de réagir et d'intervenir en cas d'urgence.**

Encore trop de noyades et d'accidents reliés à l'eau surviennent tous les étés. Votre rôle est essentiel dans le bon déroulement d'une journée au Complexe aquatique, mais surtout pour la sécurité des enfants dont vous êtes responsable. **La sécurité des enfants est l'affaire de tous : surveillants-sauveteurs, accompagnateurs, etc.** Les surveillants-sauveteurs du Complexe aquatique sont formés et entraînés afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de la piscine. Leur rôle est de **surveiller l'ensemble des clients.**

En tant qu'accompagnateur, la connaissance de votre groupe (âge, habileté de nage, handicap, etc.) est plus grande que celle des employés du Complexe aquatique. Ainsi, nous considérons **qu'il est primordial de travailler en équipe afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité des enfants lors de votre visite dans notre installation.** C'est pourquoi nous avons créé ce document pour vous guider sur les rôles de chacun et pour expliquer en quoi vous contribuerez concrètement à la sécurité des enfants. **Il est important que vous preniez connaissance de vos responsabilités et de les partager à vos accompagnateurs.**

Pour plus d'information, consultez le guide:

[https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/loisir-sport/encadrement\\_aquatique\\_fr.pdf](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/encadrement_aquatique_fr.pdf)

# VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QU'ACCOMPAGNATEUR

## AVANT

- Prenez connaissance des règlements du parc Jean-Drapeau (Annexe 1).
- Prenez connaissance du rôle de l'accompagnateur dans les mesures d'urgence (Annexe 2).
- Partagez ce guide avec vos employés animateurs/accompagnateurs qui participeront à la sortie.
- Assurez-vous de prendre connaissance des zones de baignade, de la profondeur, des points d'ombrage du Complexe aquatique (Annexe 3).
- Assurez-vous d'avoir le bon ratio accompagnateur/enfants avant de venir au Complexe aquatique (Annexe 4). Pour cela, informez-vous si les enfants ont suivi un cours de natation (quand, niveau suivi, certificat obtenu ou non). Par la suite, inscrivez toutes les informations nécessaires sur la feuille de présence (besoin d'un gilet de sauvetage, besoins particuliers, etc.) (Annexe 5).

## PENDANT

- À votre arrivée, informez les surveillants-sauveteurs du nombre d'enfants et d'accompagnateurs ainsi que des particularités de votre groupe.
- Validez avec les surveillants-sauveteurs la zone assignée à votre groupe et vous assurer que votre groupe respecte les règlements de l'installation.
- Spécifiez aux surveillants-sauveteurs le nombre de VFI nécessaire et demander pour les tests de nage.
- Test de nage : assistez les surveillants-sauveteurs lors des tests de nage et lors de l'attribution des VFI. Veuillez noter le nom des enfants nécessitant une VFI sur la feuille de présence (Annexe 5).
- Votre connaissance des habiletés de nage de chacun des enfants est essentielle.
- Aidez les surveillants-sauveteurs à mettre les bracelets d'identification.
- Jumelez les enfants à leur accompagnateur en respectant les ratios en vigueur (Annexe 4). Il est préférable de regrouper les enfants selon leurs habiletés en natation (faibles, moyens, forts).

# VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QU'ACCOMPAGNATEUR

## PENDANT

- Vous devez être dans l'eau et face au plan d'eau lorsque votre groupe y est afin d'assurer la surveillance de votre zone. Veuillez respecter les indications des surveillants-sauveteurs (Annexe 7).
- Vous devez informer votre responsable si vous devez vous absenter, même pour quelques minutes (assurez-vous que quelqu'un surveille votre groupe en respectant le ratio).
- Si un enfant manque à l'appel, vous devez immédiatement en informer le surveillant-sauveteur le plus près.
- Assurez-vous que les enfants nécessitant un gilet de sauvetage le portent tout au long de la journée.
- Assurez-vous de prendre les présences tout au long de la journée (Annexe 5).

## APRÈS

- Rédigez un court rapport après votre visite afin de bien noter ceux qui auront besoin d'une VFI lors de votre prochaine visite à un plan d'eau.
- Déterminez les points à améliorer pour votre prochaine sortie dans un milieu aquatique.
- Notre équipe vous enverra un court sondage après votre visite afin que vous puissiez donner votre opinion et émettre vos commentaires/suggestions après votre expérience au Complexe aquatique.

# NOS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE SURVEILLANTS-SAUVETEURS

## AVANT

- Le responsable des surveillants-sauveteurs prépare l'arrivée du camp de jour (selon le nombre de nageurs, préparation des VFI, etc.).

## PENDANT

- Vous accueillir à votre arrivée au Complexe aquatique et vous attribuer une place définie pour la journée.
- Expliquer les règlements du Complexe aquatique et nous assurer qu'ils sont bien compris de tous.
- Donner une courte formation sur les différentes techniques de surveillance.
- Avec votre collaboration, effectuer un test de nage aux enfants de votre groupe et fournir des VFI si nécessaire.
- Faire une surveillance active de votre groupe et des clients du Complexe aquatique.
- Au besoin, donner les traitements nécessaires.

## APRÈS

- Évaluation de la qualité de surveillance des accompagnateurs afin d'assurer une sécurité optimale. Le parc Jean-Drapeau est en droit de faire une évaluation de l'encadrement de groupe fait par les accompagnateurs. Si tel est le cas, des recommandations seront faites au responsable du groupe afin d'améliorer la surveillance. Selon le résultat de cette évaluation, un ratio plus serré pourrait être recommandé pour certains groupes.

# ANNEXE 1

## Règlements du Complexe aquatique

### OBLIGATOIRE

- Tous les baigneurs et les accompagnateurs doivent porter un maillot de bain, c'est-à-dire un vêtement qui sert uniquement à la baignade et qui permet de nager librement.
- Si nécessaire, une couche de baignade sous le maillot de bain est obligatoire (les couches ordinaires sont interdites).
- Prendre une douche avant d'entrer dans l'eau.
- Au son du sifflet, suivre les directives du personnel.
- Respecter les règles d'accompagnement et les obligations de surveillance de jeunes enfants.
- Vérifier la profondeur de l'eau et choisir une section de la piscine adaptée à ses habiletés.
- Seule l'utilisation des ceintures de sécurité (ballon dorsal ou ceinture hippopotame) et des vestes de flottaison individuelles (VFI) en guise de support à la baignade est autorisée.

### INTERDIT

- Il est interdit de sauter la tête première, de monter sur les épaules d'une autre personne et/ou de bousculer un autre baigneur.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de neuf (9) mètres du Complexe aquatique. Il est aussi interdit de faire une utilisation de cannabis dans ce même rayon ou tout autre lieu visé d'une interdiction.
- Il est interdit de consommer tout type de boisson alcoolisée.
- Il est interdit d'apporter des contenants de verre (les bouteilles en plastique sont permises).
- Il est interdit d'utiliser son haut-parleur personnel pour diffuser de la musique dans l'enceinte du Complexe aquatique.
- Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos des usagers du Complexe aquatique.
- Il est interdit d'apporter un animal de compagnie, y compris ceux tenus en laisse.
- Il est interdit de courir.
- Il est interdit d'apporter un accessoire roulant (vélo, planche à roulettes, patins, trottinette) dans l'enceinte de la piscine.
- Il est interdit d'apporter un accessoire gonflable (flotteurs, matelas, bouées, etc.) dans l'enceinte de la piscine.
- Il est interdit de pratiquer l'apnée volontaire (retenir son souffle) ainsi que l'hyperventilation.



Les responsables du Complexe aquatique ont toute autorité et se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un des règlements cités ci-dessus et qui nuit aux activités, à la sécurité des autres baigneurs ou qui fait preuve de manque de respect, de civilité ou de politesse.

Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

### EN CAS D'URGENCE

- Un long coup de sifflet indique une urgence; si ce signal est entendu, tous les baigneurs doivent s'immobiliser et suivre les directives.
- Les sauveteurs et les responsables de la piscine doivent être automatiquement informés de tout accident ou incident.

# ANNEXE 2

## Procédures d'urgence

### PERSONNE EN DÉTRESSE

1. Signaler au surveillant-sauveteur qu'il y a une personne en détresse.
2. Parler à la personne et l'encourager à bouger et à se déplacer vers un lieu sûr.
3. Lancer un objet flottant sans cordage et l'encourager à se diriger vers un lieu sûr, ou lui envoyer un objet flottant avec cordage et la tirer en lieu sûr.
4. Si vous avez les pieds en contact avec le fond du bassin : ramener la personne en détresse à la surface et aviser immédiatement le surveillant-sauveteur.

### ENFANT PERDU

1. Aviser immédiatement le surveillant-sauveteur le plus près.
2. Faire sortir les enfants de l'eau si les surveillants-sauveteurs le demandent.
3. Vérifier si les enfants dont vous êtes responsable sont présents et aviser les surveillants-sauveteurs s'il en manque.
4. Donner une description sommaire de l'enfant perdu aux surveillants-sauveteurs.
5. Surveiller étroitement les enfants de votre groupe jusqu'à ce que les surveillants-sauveteurs donnent le signal pour retourner à l'eau.
6. Une fois que les surveillants-sauveteurs ont confirmé que l'enfant perdu n'est pas dans l'eau, participer aux recherches avec eux dans les zones non-aquatiques du lieu de baignade.

### EN CAS D'ORAGE

1. Aviser immédiatement le surveillant-sauveteur le plus près si vous apercevez un éclair ou entendez du tonnerre.
2. Faire sortir les enfants de l'eau et les diriger vers un endroit couvert.
3. Vérifier si les enfants dont vous êtes responsable sont présents et aviser les surveillants-sauveteurs s'il en manque.
4. Attendre les directives des surveillants-sauveteurs avant de retourner dans l'eau.

# ANNEXE 3

## Délimitation des zones

### LIMITE DE PROFONDEUR

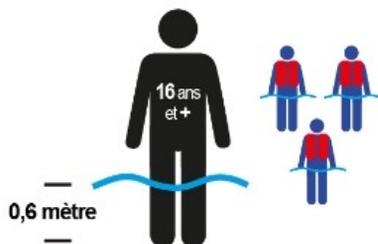
Afin de déterminer la profondeur de la zone attribuée à votre groupe, gardez en tête que le niveau de l'eau doit arriver minimalement sous les aisselles des enfants de votre groupe.



# ANNEXE 4

## Ratio

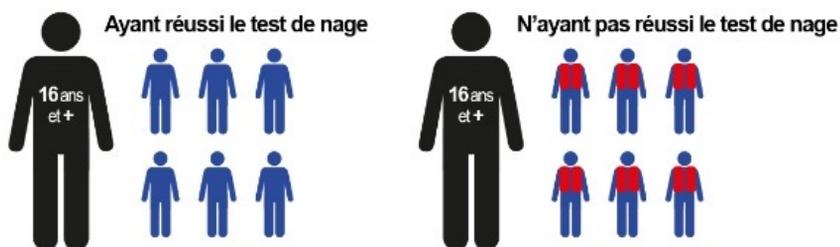
Enfants de 5 ans et moins OU ayant une habileté en natation inférieure à Nageur 3



L'accompagnateur doit effectuer une surveillance active en faisant régulièrement le décompte des enfants sous sa supervision.

**1 accompagnateur pour 3 enfants**

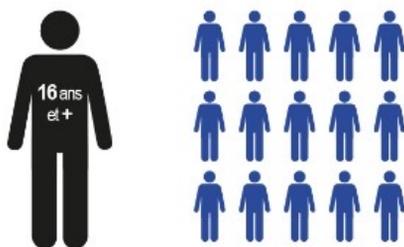
Enfants de 6 ans à 11 ans



L'accompagnateur doit effectuer une surveillance active en faisant régulièrement le décompte des enfants sous sa supervision.

**1 accompagnateur pour 6 enfants**

Enfants de 12 ans et plus



L'accompagnateur doit effectuer une surveillance active en faisant régulièrement le décompte des enfants sous sa supervision.

**1 accompagnateur pour 15 enfants**



# ANNEXE 6

## Procédure test de nage

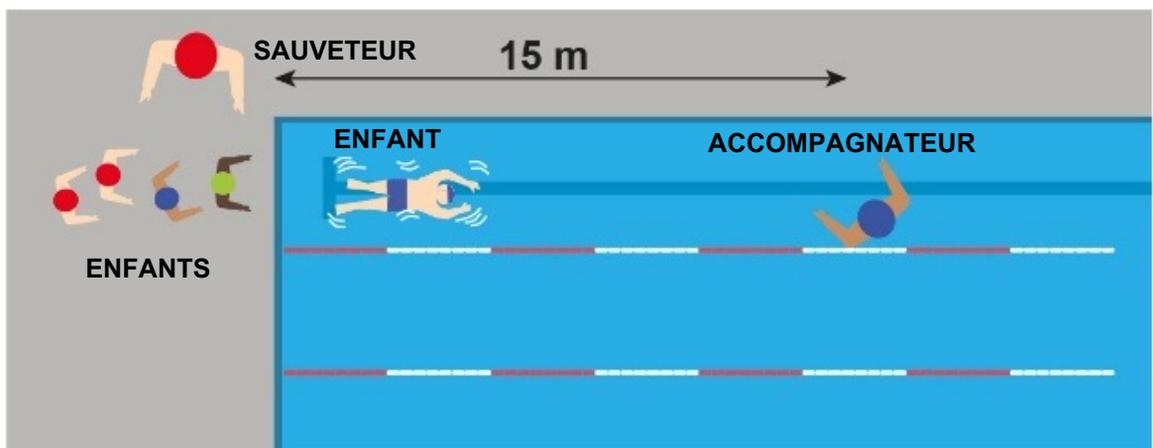
### LE TEST DE NAGE C'EST POUR QUI?

Le test de nage\* est obligatoire pour tous les enfants de votre groupe qui ne veulent pas porter de VFI. Si vous avez déjà évalué les habiletés de nage des enfants de votre groupe, vous pouvez remettre une VFI à ceux dont les habiletés de nage ne sont pas assez bonnes. Dans ce cas le test de nage n'est pas nécessaire. Les enfants qui demandent à avoir une VFI sont également dispensés du test de nage. Il est à noter que la VFI est obligatoire pour les enfants de 6 ans et moins.

Il est fortement recommandé de venir avec vos propres VFI car le parc Jean-Drapeau a une quantité limitée de vestes à prêter.

### COMMENT SE DÉROULE LE TEST DE NAGE?

1. Le test de nage s'effectue dans le couloir 8.
2. Les enfants doivent faire la file derrière l'échelle.
3. Sous la supervision des surveillants-sauveteurs, les enfants nagent un à la fois sur une distance de 15 m.
4. Les enfants qui ne réussissent pas cette épreuve doivent porter une VFI pour la journée. Ils auront un bracelet orange au poignet.
5. Vous devez noter le nom des enfants n'ayant pas réussi le test de nage sur votre feuille de présence.



\*Les enfants ayant une limitation fonctionnelle doivent effectuer le test de nage demandé par le parc Jean-Drapeau. Si le test de nage ne peut pas être effectué, l'enfant devra obligatoirement porter le gilet de sauvetage à moins que le ratio accompagnateur/enfant de 1 pour 1 soit respecté.

# ANNEXE 6

## Procédures test de nage



### COMMENT IDENTIFIER LES ENFANTS POUR QUI LE PORT DE LA VFI EST OBLIGATOIRE?

Les enfants pour qui le port de la VFI est obligatoire devront porter un bracelet orange.

Les enfants pour qui le port de la VFI n'est pas obligatoire devront porter un bracelet vert.

### QUI FOURNIT LES VFI?

Le parc Jean-Drapeau fournit les VFI pour dépanner les clients. Cependant, lors des journées achalandées ou lorsqu'il y a plusieurs réservations de camps de jour la même journée, il se peut qu'il n'y ait pas assez de vestes de sauvetage pour tous les enfants qui en ont besoin. De plus, une certaine quantité est réservée pour la clientèle usagère. Il est donc fortement recommandé d'apporter vos propres vestes de sauvetage pour les enfants de votre groupe. Vous pouvez aussi demander aux parents de fournir la veste de sauvetage pour leur enfant.

Dans le cas où il n'y aurait pas assez de vestes de flottaison pour tous les enfants de votre groupe, vous devrez assurer une rotation équitable de temps de baignade pour tous les enfants. En aucun cas un enfant n'ayant pas réussi le test de nage (bracelet orange) sera autorisé à aller dans la zone de baignade sans gilet de sauvetage.

Le parc Jean-Drapeau assure le nettoyage des VFI après l'utilisation.



# ANNEXE 7

## Surveillance efficace

Attention, les enfants ne sont pas toujours à la surface de l'eau. Il est important de maintenir le contact visuel avec les enfants de votre groupe et de garder à l'esprit que la zone de baignade est un espace tridimensionnel. Vous devez aussi tenir compte de ce qui peut cacher les enfants de votre champ de vision. Ces facteurs peuvent être : le reflet de la lumière sur la surface de l'eau, les mouvements de l'eau qui peuvent rendre la surface translucide ou opaque, les objets flottants, les baigneurs ainsi que les parois de la piscine. Soyez vigilant! Si nécessaire, changer de position afin d'être en mesure de garder tous les enfants dans votre champ de vision.

### QUELQUES MÉTHODES EFFICACES À METTRE PRATIQUE

#### A. Prise rapide de présences

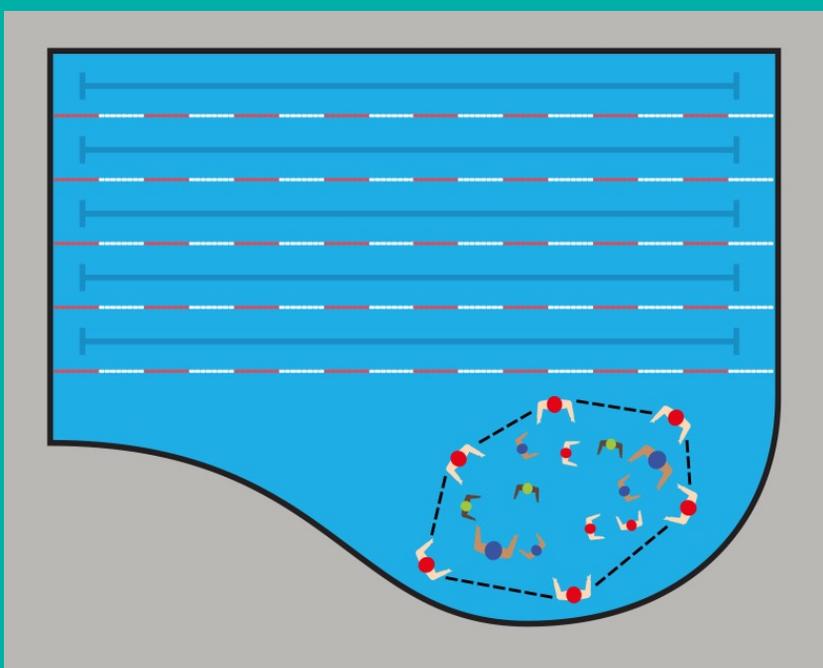
**Copain-copain** : Chaque enfant est jumelé à un ami de son groupe. Ils doivent rester ensemble et veiller l'un sur l'autre. Lorsque vous dites « copain-copain », les paires se forment de manière à vous permettre de les repérer facilement et d'ainsi voir si tous les enfants sont présents.

**Comptage** : Vous devez régulièrement compter le nombre d'enfants présents dans l'eau et hors de l'eau. Pour vous faciliter la tâche, repérez les enfants par secteur (partie profonde, partie peu profonde, aire de repos, table de pique-nique, etc.) ou effectuez une évacuation de la zone de baignade et rassemblez-vous au point de rassemblement.

**Pistage** : Suivez le déplacement des enfants qui s'immergent (à partir d'un plongeon, d'un saut ou de la surface) afin de les revoir en surface. Suivez aussi celui des non-nageurs afin de les garder dans la zone appropriée du lieu de baignade.

#### B. Position de surveillance

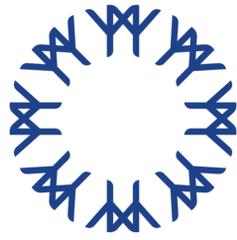
Positionner les accompagnateurs dans le bassin afin de former une barrière entre la section peu profonde et la section profonde de la piscine. Restez dispersés afin d'assurer une surveillance sur l'ensemble du groupe d'enfants. Une fois les accompagnateurs en place, les enfants peuvent entrer à l'eau. Vous pouvez faire des rotations d'accompagnateurs.



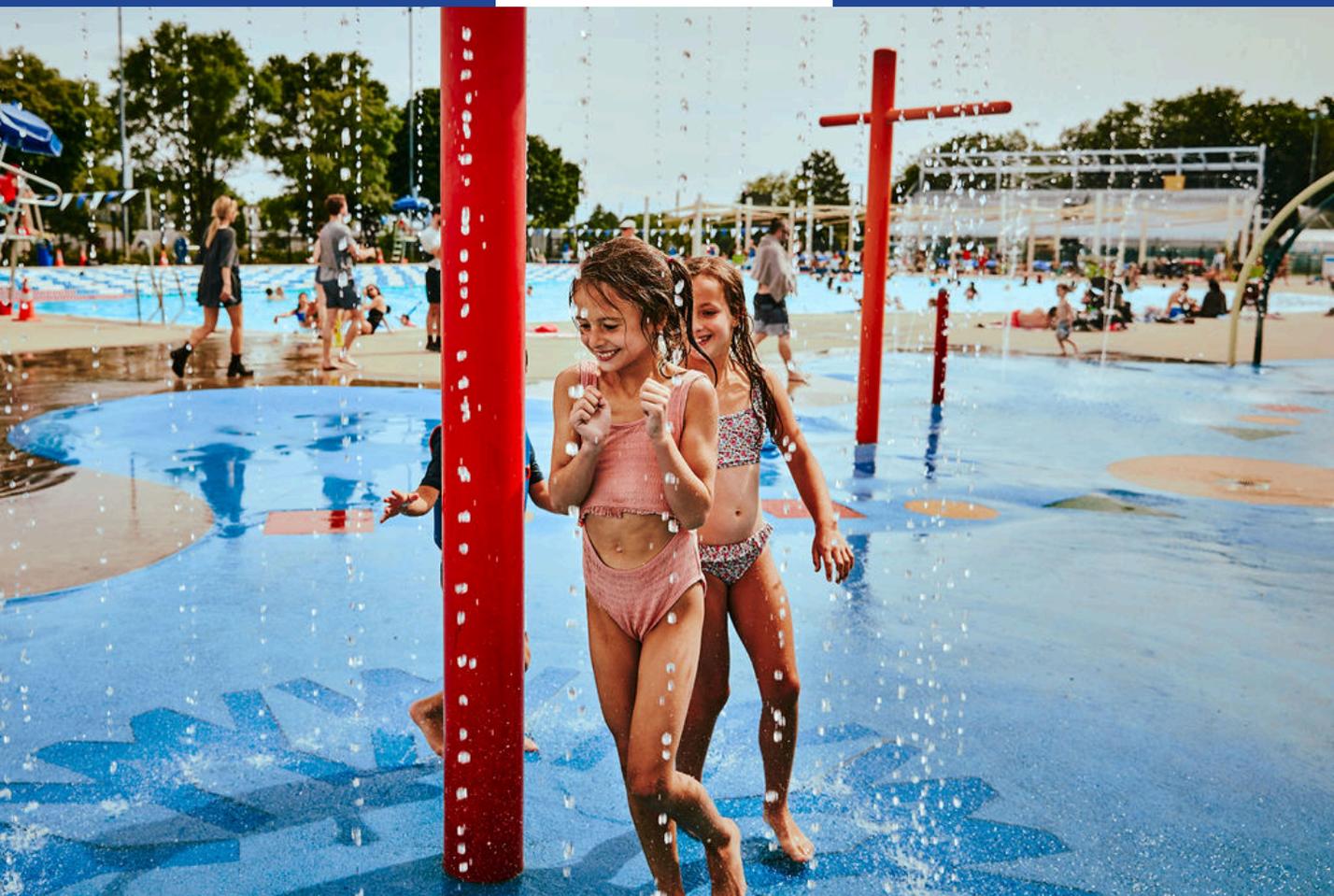
ACCOMPAGNATEUR QUI FORME  
UNE BARRIÈRE DANS L'EAU



ACCOMPAGNATEUR QUI  
JOUÉ DANS L'EAU



Parc  
Jean-Drapeau



Société du parc Jean-Drapeau

